Prolongation du report du paiement des charges sociales pour la période de juin 2020 sur demande

Publié le 04/06/2020

Dans le prolongement des mesures de soutien aux entreprises impactées par la crise sanitaire liée au COVID-19, le gouvernement a annoncé par communiqué de presse la possibilité de demander le report des versements de cotisations sociales (échéances du 5 et 15 juin 2020)

Dans le prolongement des mesures de soutien aux entreprises impactées par la crise sanitaire liée au COVID-19, le gouvernement a annoncé par communiqué de presse la possibilité de demander le report des versements de cotisations sociales (échéances du 5 et 15 juin 2020).

« Les entreprises du régime général et du régime agricole qui ont besoin de recourir à nouveau à ce dispositif **devront réaliser une demande** préalablement à l'échéance de paiement », a ainsi précisé Bercy par communiqué.

Plus d'information sur le site de l'URSSAF

Communiqué de presse de Monsieur Gérald Darmanin, ministre des Comptes publics